

REPORTER

[Mein](#)[Deutsch](#)[Konto](#)

ENQUÊTE JUDICIAIRE

Les patients fantômes du CHEM

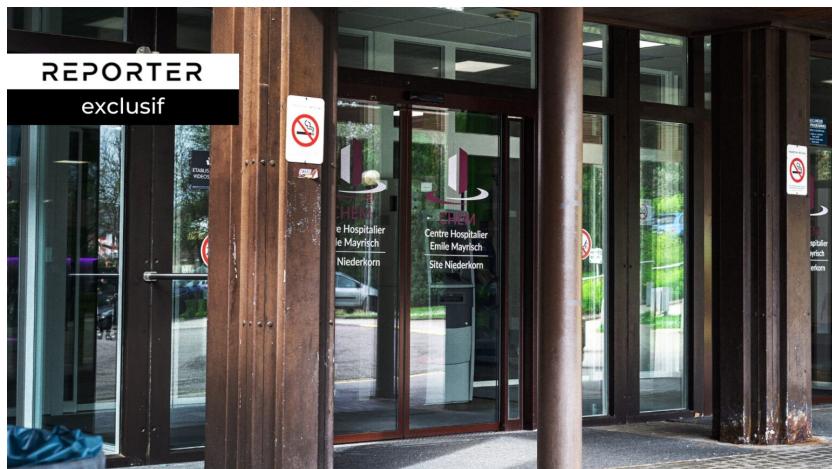


Photo: Mike Zenari



par Véronique Poujol

17 avril 2024

Un groupe de gériatres du CHEM est visé par une enquête pour des soupçons de faux et d'escroquerie à subvention. L'affaire a été déclenchée après le signalement d'un médecin et une dénonciation de la CNS. L'accusation porte sur un système de prestations fictives.

«Tout le monde l'a fait, tout le monde le savait et tout le monde se taisait», se désole une ancienne assistante médicale du Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM), une des témoins clés, avec deux autres médecins, des pratiques controversées de gériatres. Regroupés dans le «Gériatrie Center», trois d'entre eux sont au cœur d'une enquête judiciaire pour faux, usage de faux et escroquerie.

Présentés comme les parents pauvres de la médecine luxembourgeoise, les spécialistes visés se seraient arrangés avec la nomenclature de la sécurité sociale pour améliorer leurs revenus, notamment lors des gardes. Ces accommodements, sous prétexte d'une «médecine d'équipe» et de la continuité des soins, seraient passés selon l'enquête par des ordonnances falsifiées et des prestations

fictives au détriment de la Caisse nationale de Santé (CNS) et de ses assurés.

L'affaire démarre en 2017 par un coup d'éclat d'un médecin rééducateur, associé des gériatres et exerçant à titre libéral à l'hôpital. L'homme alerte la direction et le conseil médical de l'hôpital eschois pour obtenir des explications sur ce qui apparaît à ses yeux comme un système de surfacturation et d'usurpation de son code de médecin. Il suspecte un de ses confrères, avec lequel il a signé un contrat d'association sur la base d'une rémunération forfaitaire, d'avoir falsifié des ordonnances pour des patients qu'il n'a jamais vus dans son service de rééducation à Niederkorn, dépendance du CHEM.

Les mises en garde du médecin font l'effet d'un cri lancé dans le désert. Las, il se rend au commissariat de police d'Esch-sur-Alzette pour porter plainte. Le policier rédige un procès-verbal qui atterrit au Parquet, lequel se saisit de l'affaire. Le dossier est toujours en instruction après des années d'enquête.

Les ordinateurs parlent aux policiers

La CNS a été informée des soupçons. En vertu de son obligation de dénoncer tout acte pouvant se révéler contraire à la loi, la caisse de maladie a saisi le parquet en 2018 pour des suspicions de faux, usage de faux et escroquerie à subvention. Preuve de la gravité des faits allégués, le dossier n'a pas été traité au préalable par la commission de surveillance de la CNS dans laquelle siègent un ancien magistrat et des représentants des médecins et de la sécurité sociale.

“A la demande d'un des gériatres qui me dictait ses instructions par dictaphone, je faisais des gribouillis pour imiter les signatures. Des ordonnances relevaient de prestations de complaisance.”

- Un des témoins clés du dossier

La machine judiciaire est lancée en 2018, une juge d'instruction est saisie, des perquisitions sont ordonnées au CHEM ainsi qu'au cabinet des gériatres à Dudelange, annexe du CHEM. Les ordinateurs de service vont parler. Selon les informations de *Reporter.lu*, l'exploitation des données par les policiers aurait confirmé des soupçons de la CNS et du lanceur d'alerte. Des incohérences auraient ainsi été relevées entre le logiciel médical du CHEM où sont censées être documentés tous les actes posés lors des séjours hospitaliers et les factures envoyées et prises en charge par la CNS.

Système de «traitement parallèle»

Les enquêteurs subodorent un abus intentionnel du système de nomenclature de la CNS. Le procédé reposeraient, entre autres, sur l'établissement presque systématique d'ordonnances dites de

«traitement parallèle» lors de l'hospitalisation des patients âgés.



Un médecin assure n'avoir jamais vu des patients en rééducation, alors que des ordonnances ont été émises sous son code. (Photo: Mike Zenari)

Lors d'un séjour hospitalier, une personne peut être traitée simultanément par plusieurs médecins relevant de disciplines différentes. Une convention entre l'Association des médecins et médecins dentistes (AMMD) et la CNS prévoit cette option. «Le médecin traitant émet une ordonnance médicale sur laquelle il indique le nom et le code du médecin appelé à effectuer le traitement parallèle, la date de début ainsi que la durée approximative du traitement parallèle» précise la convention.

En soi, les ordonnances de traitement parallèle ne sont pas interdites, bien que la pratique de cette médecine d'équipe est surtout réservée à l'oncologie. La justice s'intéresse plutôt au dévoiement du mécanisme pour compenser les faibles rémunérations des actes de gériatrie et contourner ainsi la tarification officielle.

Témoin placardisé

Des témoins ont décrit à *Reporter.lu*, sous couvert de l'anonymat, les subterfuges utilisés: «Pour éviter les minorations, le gériatre faisait rentrer à l'hôpital ses patients connus sous le nom d'un autre spécialiste, en neurologie, en rééducation ou en médecine générale par exemple, sans que cela passe par le logiciel informatique médical du CHEM. Après les trois premiers jours d'hospitalisation, le

patient rebasculait en gériatrie», explique un des témoins.

Ce dernier affirme avoir signé lui-même les ordonnances sur les papiers-en-tête des différents médecins du groupe qui étaient à sa disposition dans son bureau: «A la demande d'un des gériatres qui me dictait ses instructions par dictaphone, je faisais des gribouillis pour imiter les signatures. Des ordonnances relevaient de prestations de complaisance». «J'ai aussi effectué des transferts en soins palliatifs, hyper bien facturés, même si les gens n'y allaient pas», assure encore cette source. A deux reprises, elle aurait été entendue par les enquêteurs.

“Le Groupe s'est fait payer des sommes d'argent de la part de la CNS qui ne furent jamais dues pour des prestations qui n'ont jamais été réellement prestées.“

- Un des médecins plaignants

Lorsque ce témoin a émis à sa hiérarchie des réserves sur le procédé, il aurait été placardisé dans un autre service et mis sous pression avant de quitter définitivement le CHEM et le monde hospitalier. Son ordinateur portable, qui contenait des informations sur les facturations litigieuses, avait disparu mystérieusement, selon ses assertions. Les enquêteurs auraient toutefois mis la main sur des fichiers informatiques internes du Gériatrie Center et les auraient comparés avec le logiciel médical du CHEM qui documente clairement la date et l'heure d'ouverture du dossier d'un patient. La réconciliation des données des deux fichiers relève du travail de bénédictin pour les enquêteurs, ce qui expliquerait les lenteurs de l'instruction.

Pas d'inculpation à ce stade

Deux médecins, l'un rééducateur, l'autre généraliste en voie de spécialisation en gériatrie à l'époque des faits, qui furent associés au Gériatrie Center du CHEM, se posent en victimes des falsifications présumées des ordonnances. Ils auraient également été entendus par les policiers à Esch. En 2022, les deux hommes ont porté plainte par-devant le Procureur d'Etat contre leurs confrères pour des infractions d'usurpation de nom, escroquerie, escroquerie à subvention, faux et usage de faux.

Leurs plaintes se sont ajoutées aux premiers dossiers déjà en instruction. *Reporter.lu* a pu consulter l'une des plaintes. Le médecin généraliste alors en voie de spécialisation en gériatrie avait signé en 2019 un contrat d'assistant avec le Gériatrie Center pour une rémunération fixe initiale de 6.600 euros bruts par mois, puis de 7.500 bruts une fois qu'il décrocherait sa thèse. S'y ajoutaient 3.000 euros mensuels pour les gardes un weekend par mois.



La direction du Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) se montre circonspecte au sujet de l'affaire des gériatres. (Photo: Christian Peckels)

Selon le témoin, le Gériatrie Center aurait encodé à son insu ses prestations sous son code de médecin généraliste et les aurait facturés sur la base d'un traitement parallèle sans son consentement ni sa connaissance. Les factures auraient été établies par le groupe. Les relevés venant de la CNS ne lui auraient pas été communiqués, étant toujours adressés à l'adresse privée d'un des gériatres. Lorsqu'il a eu des doutes sur la régularité des factures et des prestations, le généraliste a demandé la copie de l'intégralité de ses prestations à la caisse de maladie pour les années 2019 et 2020.

«Un grand nombre de patients figurant dans la liste, le Docteur X ne les a jamais vus, ni examinés», avance son avocat dans sa plainte au procureur. «Le Groupe s'est fait payer des sommes d'argent de la part de la CNS qui ne furent jamais dues pour des prestations qui, en l'espèce, n'ont jamais été réellement prestées», poursuit le plaignant qui évoque des «machinations (...) pour tromper l'Etat, respectivement la CNS». Le médecin réclame un euro symbolique au titre de préjudice.

Les gériatres incriminés auraient à leur tour été entendus par les policiers. Ils nient en bloc les accusations et dénoncent des propos calomnieux de leurs anciens collègues. Contacté par *Reporter.lu*, Me François Prum, avocat de deux des médecins gériatres visés par l'enquête, «réfute tous les reproches à l'encontre de ses mandants qui auraient en tout temps respecté la nomenclature et une convention de longue date avec la CNS sur le mode de facturation de leurs prestations ». «Les médecins gériatres n'ont, après plusieurs années d'enquête, pas fait l'objet d'une inculpation à la date d'aujourd'hui», fait-il encore savoir.

Un accord oral avec la CNS

Selon les informations de *Reporter.lu*, les médecins du Gériatrie Center assurent avoir géré en bons pères de famille et sans exagération la possibilité de réaliser des ordonnances de traitement parallèle. Ils se retrancheraient d'ailleurs derrière un «accord verbal» obtenu en 2009 sur le mode de facturation, aujourd’hui incriminé, avec un des principaux dirigeants de la CNS, désormais à la retraite. Ils auraient demandé à ce que cet homme soit entendu dans le dossier par le commissaire en chef d’Esch-sur-Alzette. Aucune information n'a filtré sur un éventuel témoignage de l’ancien haut fonctionnaire qui confirmerait la version des gériatres qui bénéficient, à ce stade, de la présomption d’innocence.

» Même si la nomenclature est mal faite, ce n'est pas une raison de faire des faux. “

- Dr René Metz, directeur général du CHEM

Contacté par *Reporter.lu*, Christian Oberlé, président de la CNS, n'a pas répondu dans les délais requis aux sollicitations de la rédaction. Il paraît paradoxal que la CNS ait pu dénoncer en 2018 des pratiques qu'elle aurait elle-même validé, à tout le moins toléré, près de dix ans plus tôt. Le service presse du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale de Martine Deprez (CSV) assure pour sa part suivre «attentivement tout dossier éventuel relatif à des abus potentiels au sein de la CNS», sans livrer plus de détail sur l'affaire.

Le corps médical se montre circonspect vis-à-vis du dossier des gériatres au cœur de l'enquête judiciaire. «La nomenclature des gériatres leur est défavorable, leur rémunération ne reflète pas le travail complexe par rapport aux patients. Le temps du médecin est mal rémunéré», explique à *Reporter.lu*, le Docteur René Metz, directeur général du CHEM. «Même si la nomenclature est mal faite, ce n'est pas une raison de faire des faux», se reprend toutefois le dirigeant de l'hôpital qui déplore quand même «l'attitude malsaine et archaïque» de la CNS qui montre à ses yeux «peu de compréhension du système hospitalier de 2024».

Sollicité par *Reporter.lu*, Alain Schmit, président de l'AMMD, regrette que la nomenclature gériatrique n'ait pas été «modernisée» comme le demandait le lobby des médecins en 2016 pour faire face à la pénurie de gériatres et à la crise des vocations. «Nous n'avons pas encore réussi à mettre en place une nomenclature reflétant fidèlement l'activité des médecins gériatres et qui permettrait de faciliter l'engagement de nouveaux confrères. En ce sens, confrontée aux besoins de patients gériatriques de plus en plus nombreux, le fonctionnement de la gériatrie hospitalière risque de rester en rade», pronostique-t-il.

A lire aussi

Luxembourg 3



Un groupe de gériatres est soupçonné de prestations fictives.

Une enquête judiciaire au CHEM

NIEDERKORN Un groupe de gériatres du Centre hospitalier Emile-Mayrisch (CHEM) est «visé par une enquête pour des soupçons de faux et d'escroquerie à subvention», a révélé hier reporter.lu. «Une instruction est en cours», a confirmé le parquet. Selon Reporter,

l'affaire a été déclenchée après le signalement d'un médecin et une dénonciation de la CNS. Elle porterait sur un système de prestations fictives. «Pour le moment, nous n'avons rien à ajouter. Laissons la justice faire son travail», a réagi le CHEM auprès de «L'essentiel».

Ermittlungen laufen

CHEM-Krankenhaus wegen Betrugsverdachts in Aufruhr

Gegen drei Ärzte des Escher Krankenhauses wird wegen Fälschung, Verwendung von Fälschungen und Betrug ermittelt.



Drei Geriater stehen im Mittelpunkt von Ermittlungen. Foto: Shutterstock



Thomas Berthol

Redakteur

19.04.2024



„Die Phantom-Patienten des CHEM“: In einem Artikel berichtet „[Reporter.lu](#)“ am Mittwoch davon, dass „eine Gruppe von Geriatern des CHEM von einer Untersuchung wegen des Verdachts der Fälschung und des Subventionsbetrugs betroffen ist“. Gegen drei Altersmediziner des „Geriatrische Center“ würden schwere Vorwürfe erhoben, so „Reporter“.

Der Fall soll 2017 aufgerollt worden sein, als ein Arzt „die Direktion und den medizinischen Rat des Escher Krankenhauses alarmiert, um Erklärungen zu dem zu erhalten, was in seinen Augen wie ein System der überzogenen Rechnungen und des Missbrauchs seines Arztcodes erscheint“, so „Reporter.lu“.

„Kritzeleien, um Unterschriften zu fälschen“

Dieser Arzt beschloss daraufhin, Anzeige zu erstatten. 2018 wurde die CNS über den Verdacht informiert und befasste die Staatsanwaltschaft „wegen des Verdachts der Fälschung, des Gebrauchs von Fälschungen und des Subventionsbetrugs“. Daraufhin wurden Hausdurchsuchungen „im CHEM sowie in der Praxis der Geriater in Düdelingen, einem Nebengebäude des CHEM“ durchgeführt. Auf Anfrage von „Virgule“ teilte die Staatsanwaltschaft mit, dass die Ermittlungen „noch im Gange“ seien.

Lesen Sie auch: [Warum das Monopol des Staatslabors fallen muss](#)

„Um Kürzungen zu vermeiden, ließ der Altersmediziner seine Patienten unter dem Namen eines anderen Facharztes, zum Beispiel im Bereich der Neurologie, der Rehabilitation oder der Allgemeinmedizin, in das Krankenhaus einliefern, ohne dass dies über die medizinische Computersoftware des CHEM lief. Nach den ersten drei Tagen im Krankenhaus wurde der Patient wieder in die Geriatrie zurückgestuft“, erklärte ein Zeuge gegenüber „Reporter.lu“. Er fügte hinzu: „Auf Wunsch eines der Geriater, der mir seine Anweisungen per Diktiergerät diktierte, machte ich Kritzeleien, um Unterschriften zu fälschen. Einige Rezepte waren Gefälligkeitsleistungen.“

Die beschuldigten Geriater wehren sich gegen die Vorwürfe. „Reporter.lu“ berichtet, dass „sie sich im Übrigen hinter einer ‚mündlichen Vereinbarung‘ verschanzen würden, die sie 2009 mit einer der wichtigsten Führungskräfte der CNS, die inzwischen im Ruhestand ist, über die heute inkriminierte Art der Rechnungsstellung erzielt hätten“.

Elf Millionen Betrugsfälle werden von der CNS bearbeitet

Am Freitag sagte der CNS-Präsident Christian Oberlé gegenüber RTL, er wisse nichts von diesem mündlichen Austausch und habe davon aus dem zitierten Artikel erfahren. In Bezug auf die Ausstellung gefälschter Rezepte erinnerte Christian Oberlé hingegen daran, dass ein System zur Bekämpfung von Missbrauch und Betrug eingerichtet worden sei. Ein System, das seiner Meinung nach „in den vergangenen vier Jahren leistungsfähig geworden ist. Wir haben es geschafft, Betrugsfälle in Höhe von elf Millionen Euro zu bearbeiten, das gibt es in allen Systemen und wir haben wahrscheinlich weniger davon als andere Länder.“

Lesen Sie auch: **Weitere Patienten werfen Allgemeinarzt sexuellen Missbrauch vor**

Der Präsident der CNS stellte auch fest, dass die derzeitige Nomenklatur „das Volumen vergütet und nicht die Qualität belohnt, wer das Volumen erhöht, verdient mehr als derjenige, der dies nicht tut“. „Die Nomenklatur der Geriater ist für sie ungünstig, ihre Vergütung spiegelt nicht die komplexe Arbeit im Verhältnis zu den Patienten wider. Die Zeit des Arztes wird schlecht bezahlt“, meinte auch Dr. René Metz, Generaldirektor des CHEM, gegenüber „Reporter.lu“. Er betonte jedoch, dass „selbst wenn die Nomenklatur schlecht gemacht ist, dies kein Grund ist, Fälschungen zu machen“.

Rechtsanwalt François Prum, Anwalt von zwei der von der Untersuchung betroffenen Ärzte, macht derweil gegenüber „Reporter.lu“ geltend, dass die Nomenklatur von seinen Mandanten eingehalten worden sei. „Die Geriater sind nach mehrjährigen Ermittlungen bis heute nicht angeklagt worden“, sagte er.

Dieser Text erschien im Original bei [Virgule](#). Übersetzung und Bearbeitung: Maximilian Richard

Themendossier: Vor Gericht

Centre Hospitalier Emile Mayrisch

Enquête wéinst Verdacht op Fälschung a Bedruch am CHEM

Fanny Kinsch | Update: 19.04.2024 08:19



Dat hat den Online-Noriichtesite Reporter.lu e Mëttwoch gemellt. Viséiert wier e Grupp vu Geriateren.

Si hätte sech mat gefälschten Ordonnancen a fiktive Prestatioune beräichert.

2017 wier d'Affär duerch d'Denonciatioun vun engem aneren Dokter un d'Rulle komm. 2018 hätt och d'CNS de Parquet saisiéiert. Zanterhier géing eng Enquête lafe wéinst Fälschung, dem Notze vu gefälschten Dokumenter a Bedruch. 3 Persoune stéingen am Mëttelpunkt vun den Ermëttlungen, esou Reporter, bis elo wier awer nach keen ugeklot ginn. Notamment wier bei den eelere Patienten am Spidol quasi systematesch e sougenannten "Traitement parallèle" ordonnéiert ginn, also datt 2 Doktere gläichzäiteg fir ee Patient zoustänneg sinn. Dat wier zwar u sech net verbueden, awer an deenen hei Fäll wuel net ubruecht.

Op Nofro confirméieren d'Justizautoritéiten, datt eng Instrukioun am Gaangen ass, ouni op Detailer anzegoen.

Den Affekot vun 2 vun den Dokteren Me François Prum weist iwwerdeems d'Reprochen zréck.

"Eis Positioun, dat ass, wéi ech se och scho bei "Reporter" ganz kloer ausgedréckt hunn, dat ass, fir ze soen, datt di Dokteren émmer an éiweg émmer némmen ofgerechent hunn op Basis vun der Nomenclature mat der CNS an och mat enger Konventioun, di souwuel CNS-, AMMD-gerecht ass. An dat schéngt elo e Problem do ze gi mat Interpretatiounen, wéi di Verrechnungen hätte sollte gemaach ginn."

Rieds geet iwwerdeems vun engem mëndlechen Accord vun 2009 mat engem Responsabele vun der CNS, dee mëttlerweil an der Pensioun wier.

De CHEM-Direkter wollt keen Interview zu deem Thema ginn. Am Artikel op reporter.lu erkläert de René Metz, deen zanter 2021 Direkter vum CHEM ass, d'Geriate wieren duerch d'Nomenclature benodeelegt an hir Remuneratioun géing net hirer Aarbecht entspriechen. Hien énnerstellt der CNS eng ongesond an archaeschen Attitüd a wéineg Versteesdemech fir de Spidolssystem vun 2024. Dat wier awer kee Grond fir Fälschungen ze maachen. Vum Presseservice vum Escher Spidol heescht et, den Artikel géing ganz vill Informatiouen enthalen an deem hätt ee fir den Ament náischt bázefügen. Et wier elo un der Justiz hir Aarbecht ze maachen.

De Gesondheets- a Sozialministère reagéiert an enger schrifftlecher Stellungnam, et géing een all Dossier vu potentiellen Abusen opmierksam suivéieren.

D'Nomenclature vun deene verschiddene Spezialisatioune géinge kontinuéierlech op Basis vum Artikel 65 vum Code de la sécurité sociale adaptéiert ginn.